

# Les frais du contrat d'assurance-vie MULTISUPPORT EXCELLENCE\*

Montant minimal de versement initial :

- Gestion Libre : 50 000€
- Gestion Excellence : 100 000 €

Frais d'adhésion à l'association ayant souscrit le contrat :

Non Applicable

## Frais annuels

### Frais de gestion du contrat

#### Frais des supports

#### 1/ Gestion Libre

Fonds en euros (Sécurité en euros et Sécurité Infra Euro)

- 0,780% maximum

Supports unités de compte

- OPC (hors SCPI) 0,960% maximum
- SCPI 1,193% maximum

#### 2/ Gestion Excellence

Fonds en euros (Sécurité en euros et Sécurité Infra Euro)

- 0,780% maximum

Le fonds Euro Trésorerie, fonds d'attente à l'investissement du compartiment Géré, ne supporte pas de frais

Supports unités de compte

- Compartiment Libre (hors SCPI) : 0,960% maximum
- Compartiment Géré (hors SCPI) : 0,80% de frais supplémentaires maximum lié aux frais de mandat
- SCPI : 1,193%

## Frais de gestion des unités de compte

### 1/ Gestion libre

Fonds actions** (moyenne)	2,07%
<i>Dont taux de rétrocessions de commissions***</i>	0,74%
Fonds obligations (moyenne)	1,34%
<i>Dont taux de rétrocessions de commissions***</i>	0,45%
Fonds immobilier**** (moyenne)	2,01%
<i>Dont taux de rétrocessions de commissions***</i>	0,34%
Fonds diversifiés (moyenne)	2,13%
<i>Dont taux de rétrocessions de commissions***</i>	0,68%

2/ Gestion Excellence - Compartiment libre	
Ensemble des fonds (moyenne)	2,03%
Dont taux de rétrocessions de commissions***	0,35%

3/ Gestion Excellence - Compartiment géré	
Ensemble des fonds (moyenne)	1,96%
Dont taux de rétrocessions de commissions***	0,71%

#### Autres frais annuels

frais forfaitaires

Non applicable

frais proportionnels

Non applicable

#### Frais ponctuels par opération

Frais sur versement 5% maximum

Frais de changement de modes de gestion 0%

Frais d'arbitrage

##### 1/ proportionnels ou forfaitaires en Gestion Libre

- 0,50% maximum. 0,50% s'ajoutent à ces frais pour un arbitrage provenant d'un support immobilier représentatif de parts de SCI gérées par SOGECAP

##### 2/ proportionnels ou forfaitaires en GSM Dédiée

- 0,50% maximum pour chaque arbitrage entre les supports du « Compartiment Libre », ou du « Compartiment Libre » vers le « Compartiment Géré » ou du « Compartiment Géré » vers le « Compartiment Libre » de la Gestion Excellence
- Gratuit pour un arbitrage au sein du « Compartiment Géré »

nombre d'arbitrages gratuits par an 0

Frais de transfert sortant vers un autre produit 0%

Frais sur les versements de rente\*\*\*\* 3% maximum

Frais de rachat 0%

NA : non applicable

\*= Le tableau indique les principaux frais du contrat constatés au dernier exercice clos. Il peut cependant subsister des frais ne figurant pas dans ce tableau.

\*\* = la catégorie « fonds actions » inclut les ETF mais exclut les fonds de capital-investissement (FCPR, FPCI, FIP) et les titres vifs.

\*\*\*= part des frais reversés au profit du distributeur et, du gestionnaire du contrat au cours du dernier exercice clos.

\*\*\*\*= la catégorie « fonds immobilier » inclut les OPCV, les SCPI et les SCI.

\*\*\*\*\*=Le taux de frais de gestion du fonds en euros continue de s'appliquer en cas de liquidation en rente.